



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/493

Rapport annuel d'activité et compte administratif - Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) "Aquavert" - Exercice 2019

Direction Générale des Services

Direction des Finances

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 9 FEVRIER 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/493 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE ET COMPTE ADMINISTRATIF - SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) "AQUAVERT" - EXERCICE 2019 (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 janvier 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose dans son alinéa 1 que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, la Ville a été destinataire du rapport d'activité et du compte administratif 2019 du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Aquavert.

Le SIVU Aquavert regroupe 5 communes : Craponne, Francheville, Lyon, Saint Genis les Ollières et Tassin la Demi-Lune.

Jusqu'au renouvellement des assemblées délibérantes à l'occasion des élections municipales de 2020, la Ville de Lyon était représentée par Monsieur André AMOYAL, titulaire, 4^{ème} Vice-Président, Monsieur Yann CUCHERAT, titulaire et Monsieur Bruno TARLIER, suppléant.

Par délibération n° 2020-48 du 30 juillet 2020, le Conseil municipal a désigné Monsieur François GENOUVRIER et Madame Julie NUBLAT-FAURE en tant que représentants titulaires, et Madame Béatrice GAILLIOUT en tant que représentante suppléante pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Aquavert.

Madame Julie NUBLAT-FAURE est élue, par délibération n°2020-09-03 du Comité syndical du 8 septembre 2020, 2^{nde} Vice-Présidente du syndicat.

L'arrêté n°29 2016-12-07-003 du 07/12/2016 prévoit dans son article 5 :

« Les communes syndiquées s'engagent à accepter, chaque année, la contribution nécessaire pour couvrir les charges du syndicat, en ce qui concerne spécialement les dépenses de fonctionnement et des annuités d'amortissement des emprunts, à l'exclusion de tout autofinancement ».

Suite au retrait en 2016 de la commune de Sainte Foy les Lyon du syndicat

intercommunal, la répartition de la contribution fiscalisée s'établit ainsi :

	Répartition de la contribution fiscalisée
Lyon	47,20%
Tassin la Demi-Lune	23,00%
Francheville	14,31%
Craponne	10,67%
Saint Genis les Ollières	4,82%
Total	100,00%

I. Compte administratif 2019

Le tableau ci-dessous présente les grands chiffres du compte administratif du syndicat constatés pour les exercices 2018 et 2019 et leurs évolutions entre ces deux derniers :

	2018	2019	évolution
Recettes de gestion (A)	1 917 186,04	2 150 162,87	12,2%
<i>Dont Produits des services</i>	<i>670 044,12</i>	<i>881 323,08</i>	<i>31,5%</i>
<i>Dont contributions fiscalisées</i>	<i>1 187 351,00</i>	<i>1 228 187,00</i>	<i>3,4%</i>
Dépenses de gestion (B)	1 621 594,39	1 715 542,50	5,8%
Epargne de gestion C=A-B	295 591,65	434 620,37	47,0%
Produits financiers (D)	-	-	
Charges financières (E)	2 963,58	228,76	-48,9%
Résultat financier F=D-E	- 2 963,58	- 228,76	-48,9%
Epargne brute G= C-F	292 628,07	434 391,61	47,2%
Remboursement du capital (H)	56 032,84	58 655,18	4,7%
Epargne nette I=G-H	236 595,23	375 736,43	58,8%
Dépenses d'équipement (J)	151 376,80	185 161,99	22,3%
Recettes d'investissement (K)	77 529,07	106 210,93	37,0%
Dépenses de fonctionnement exceptionnelles (L)	100,00	391,06	291,1%
Recettes de fonctionnement exceptionnelles (M)	5 794,20	-	-100,0%
Résultats des années précédentes (N)	871 484,14	1 039 925,84	19,3%
Résultat de l'année O=I-J+K-L+M	168 441,70	296 394,31	76,0%
Résultat Global P= N+O	1 039 925,84	1 336 320,15	28,5%
Encours de dette au 31/12 (Q)	58 655,16	-	-100,0%
Capacité de désendettement R=Q/G	0,20	-	-100,0%

La hausse des recettes de gestion entre 2018 et 2019 s'explique par un rebond du produit des services, consécutif à une fermeture imprévue de l'équipement en 2018 d'une part, et à la mise en place sur l'année 2019 d'activités inédites d'autre part.

Les dépenses de gestion sont quant à elles en hausse du fait de la croissance des charges à caractère général (+14,9%) entre 2018 et 2019. La hausse de ces dernières s'explique

principalement par le fonctionnement en année complète de l'année 2019 contrairement à 2018 qui a connu une fermeture temporaire de l'établissement.

La dynamique des recettes étant plus importante que celle des dépenses, l'épargne de gestion connaît une croissance importante sur l'année 2019 (+47%) éloignant ainsi la survenance d'un effet ciseaux. Les charges financières étant en forte diminution du fait de l'extinction de l'emprunt du syndicat en 2019, l'épargne brute connaît elle aussi une croissance importante.

Le niveau d'épargne nette permet au syndicat d'autofinancer la majorité de ses investissements mais également de dégager un résultat annuel positif. Ce dernier venant s'ajouter aux excédents des années précédentes permettra au syndicat d'absorber les impacts de la crise sanitaire COVID puis la construction de sa nouvelle structure.

II. Faits marquants 2019

L'objectif du syndicat est sur le court terme de soutenir sa fréquentation qui a connu une forte baisse en 2018 du fait d'une fermeture technique imprévue, tout en élaborant, sur le long terme un nouveau projet destiné à remplacer l'équipement actuel à la fois vieillissant et dont les capacités d'accueil atteignent leurs limites, sur une zone de l'ouest lyonnais aux perspectives démographiques très dynamiques pour les prochaines années.

Dans ce contexte, la mise en place d'activités inédites en 2019, telles que le cinéma et le tapis roulant aquatiques, a permis de développer une nouvelle dynamique et une augmentation des produits des services qui ne reviennent cependant pas encore à leur niveau de 2017.

III. Perspectives 2020

Les perspectives 2020 rédigées par le syndicat ont été faites avant la crise sanitaire et s'articulaient autour des 3 axes suivant :

-Rester sur une bonne dynamique en termes d'activités :

- Proposer des activités et évènements ponctuels nouveaux,
- Adapter la programmation aux envies et besoins des usagers,
- Continuer de développer le réseau de communication.

-Limiter les investissements dans le bâtiment existant :

-Le bâtiment étant voué à être démoli à l'horizon 2025, les investissements seront limités au strict minimum nécessaire pour le maintenir en exploitation.

-Lancer le projet de construction du nouveau centre aquatique :

- L'appel à candidature est prévu dans le courant de l'année 2020.

Vu l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

La Ville de Lyon prend acte de la transmission du rapport d'activité et du compte administratif 2019 du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Aquavert.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

Grégory DOUCET